

RÉHABILITER POUR DEMAIN :

LE RÉEMPLOI – LE PROGRAMME – LA VALEUR PATRIMONIALE

LA RECONVERSION & LA RÉVERSIBILITÉ

3 JOURS – 21 HEURES

PUBLICS :

Maîtres d'ouvrage publics ou privés

Programmistes

Architectes

Promoteurs

PRÉREQUIS

Pratique des marchés publics ou privés

OBJECTIF

Être en mesure de proposer à un maître d'ouvrage public ou privé une réponse durable à son programme de réhabilitation.

Être en mesure de répondre à un programme de réhabilitation qui comprend le réemploi de matériaux, des programmes de reconversions de bâtiments, ou de réversibilité de bâtiments.

Être en mesure d'apporter des solutions innovantes sur ces programmes, en étant une force de proposition pour un maître d'ouvrage public ou privé.

Acquérir une montée en compétences sur les différents domaines d'application d'une réhabilitation durable

PARTENAIRE ET LIEUX :

La formation a lieu au CEAU 34, 19 Rue Saint-Louis, 34000 Montpellier

CÔUTS :

1125 euros HT – 1350 euros TTC

FORMATRICES – FORMATEURS (voir présentation à la fin du programme)

Valérie DECOT,

Architecte DPLG - Maîtrise d'œuvre – Valorisation de matériaux – réemploi. Fondatrice l'association R-aedificare en 2016

Joséphine DEZEUZE,

Chargée de mission stratégie et programmation immobilière, Opération Campus, COMUE Languedoc-Roussillon Universités

Gilles LEFRANC,

Conseiller en énergie chez Communauté de Communes Piémont Cévenol

Thierry LAMORT,

Architecte DPLG, fondateur de KalanK architecture en 2007 et de KalanK formation en 2011



JOURS 1 – Intervenante : Valérie DECOT, DÉCONSTRUCTION ET RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX

Le secteur du BTP et sa production de déchets, où en sommes-nous ?

- Quels déchets produit aujourd’hui le secteur du BTP ?
- Comment sont-ils répartis entre TP et Bâtiment ?
- Que deviennent aujourd’hui ces déchets ?

Le législateur a pour objectif d’améliorer la valorisation des déchets du BTP

- Hiérarchie des modes de traitement et économie circulaire
- Réemploi, réutilisation, recyclage, de quoi parle-t-on ?
- Objectifs Européens de valorisation des déchets du BTP
- Mise en application en France, qui est concerné ?

Aborder une déconstruction comme un véritable projet !

- La réalisation du « diagnostic déchets » et des diagnostics avant démolitions réglementaires
- Obligation de traçabilité
- La réalisation d’un « diagnostic ressources » qui inventorie les matériaux potentiels de réemploi
- La recherche de pistes de réemploi in situ et ex situ

Présentation d’études de cas concrets

- Déconstruction du centre de Tri de la Poste à Nice, MO Poste Immo
- Étude de la déconstruction de la Faculté de Médecine site Nord à Marseille (charpente métallique et éléments de second œuvre), MO AMU
- Déconstruction de l’immeuble de bureaux 65 Prado à Marseille par Icade Promotion et reconversion en logements
- Miramas, une démarche de réduction des déchets du BTP, engagée à l’échelle de la commune

Atelier

- Recensement des matériaux valorisables dans le local où se situe la formation

Bilan de la journée

JOURS 2 – Intervenante : Joséphine DEZEUZE

LE PROGRAMME

La nécessité et le cadre du programme

- Les différences entre un programme de réhabilitation et un programme pour une construction neuve
- Définir un programme
- À quels professionnels faire appel : quelles études préalables ?
- Quel type de programme : jusqu’à quel niveau de détail faut-il aller ?
- L’importance du diagnostic
- Le diagnostic vu par la MOA
- Le diagnostic du point de vue du MOE

Le programme et ses limites

- Les étapes d'une réhabilitation de la programmation au chantier
- Une réhabilitation en site occupé ou non
- La question des scénarios
- En phase programme
- En phase conception

La lecture du programme

- Questionner un programme de réhabilitation en marché public, jusqu'où peut-on aller ?
- Questionner les usages

La consultation de maîtrise d'œuvre (côté pile et côté face)

- Lancer un appel d'offres en vue d'une réhabilitation
 - Comment utiliser le cadre réglementaire en marchés publics ?
 - Quelles procédures utiliser, comment libeller, quelles compétences demander ?
- Répondre à un appel d'offres de réhabilitation
 - Quelles équipes, quelles références, quelle méthodologie ?

Jusqu'où pousser le programme ?

- La gestion de la déconstruction
- Le réemploi des matériaux
- Gérer – rationaliser – "rentabiliser" la déconstruction
- Aller plus loin
- Les bâtiments potentiellement reconvertis en réhabilitation
- Anticiper la déconstruction

Cas pratique

- Campus pharmacie ou laboratoires de physique de Montpellier

Bilan de la journée

JOURS 3

Matin : intervenant : Gilles LEFRANC

THERMIQUE, MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS ET VALEUR PATRIMONIALE

- Rappel des contextes réglementaires et des labels
- Existant RT ex Globale et Éléments par éléments
- BBC rénovation, effinergie E + C, les certifications
- Fonction et usages : thermique du bâtiment déperditions, grandeurs, isolation
- Thermique et matériaux bio-sourcés
- Réemploi des matériaux isolants ou utilisation de matériaux existants pour créer des isolants
- Rénovation en coût global, augmentation de la valeur patrimoniale par rapport à l'existant ou amélioration de cette valeur lors de la rénovation.
- Bilan carbone



Après-midi : intervenant : Thierry LAMORT

RECONVERSION ET RÉVERSIBILITÉ

- Définitions
- La réglementation, focus sur la loi ELAN
- Comment un Mou peut envisager un programme de bâtiment reconvertis ou réversibles
- Retour d'expériences : bonnes pratiques
 - Pour les Mou
 - Pour les équipes de maîtrise d'œuvre
- Présentation de méthodologies et d'exemples

Bilan de la journée et de la formation/ évaluation

PRÉSENTATION DES FORMATRICES ET DES FORMATEURS

Valérie DECOT,



Architecte DPLG - Maîtrise d'œuvre – Valorisation de matériaux – réemploi. Fondatrice l'association R-aedificare en 2016

Valérie Décot, Architecte DPLG a fondé l'Atelier de la rue Kleber, Sarl d'Architecture en 1996 avec Jean-Luc ROLLAND Architecte DPLG. L'agence a réalisé de nombreux bâtiments publics, constructions neuves comme le Collège de Tallard (04) en ossature bois, le Lycée des Iscles de Manosque en béton, la gare Maritime internationale de croisières en métal à Marseille ou en réhabilitation comme le Lycée Tiers ou le siège social d'Unicil à Marseille.

En 2010, elle est élue au bureau Syndicat des Bouches du Rhône SA13, qu'elle présidera de 2014 à 2016. Élue au Conseil National de l'Unsfa, elle s'engage pour la défense de la profession et la diffusion de l'Architecture. Elle présidera la commission départementale Qualibat de 2012 à 2018.

En 2016, elle fonde l'association R-aedificare avec deux confrères, pour initier une filière du réemploi des matériaux de construction sur la Région Sud.

La connaissance du bâtiment et de la construction, notamment dans le suivi de chantier lui confère une expertise de la maîtrise d'œuvre, des matériaux de construction et de leur réemploi possible.

Elle développe le Projet de recherche FIREBAT, pour le Conseil Régional Sud et l'Adème au sein de R-aedificare et assure, au sein de l'équipe, la coordination les missions.

Elle a participé à de nombreuses manifestations autour du réemploi et de l'économie circulaire, pour Envirobat BDM, pour le Club des Maîtres d'Ouvrage de la Région Sud sur la gestion des déchets du BTP, pour l'association Auvergne Rhône Alpes Énergie Environnement, l'APK l'Association pour la promotion de l'enseignement de la construction en acier et d'autres...

Aujourd'hui, R-aedificare a réalisé des opérations de réemploi de matériaux du bâtiment pour Posteimmo, Icade, l'EPA Euroméditerranée, la Ville de Miramas...

Joséphine DEZEUZE,



Chargée de mission stratégie et programmation immobilière, Opération Campus, COMUE Languedoc-Roussillon Universités.

Depuis 2018 : Chargée de mission programmation et stratégie immobilière à l'Opération Campus de Montpellier.

Programmiste depuis plus de 25 ans, formée au développement durable, à l'urbanisme et à la concertation.

J'ai participé à la réhabilitation de nombreux équipements publics. Que ce soit en phase amont pour collecter, réaliser ou faire réaliser les éléments de la faisabilité, ou en phase aval, dans l'adéquation programme/projet, le process de réhabilitation demande à la fois rigueur et créativité.

Écoles maternelles, primaire, crèches, centre social, collèges, lycées, mairies, médiathèques... autant de bâtiments, autant de programme qui ont suscité ma réflexion et fait émerger de nouvelles solutions.

Gilles LEFRANC,



Conseiller en énergie chez Communauté de Communes Piémont Cévenol

Après 25 ans de conseils en gestion de projets, en outils web pour les entreprises, Gilles Lefranc s'est reconvertis en conseil en rénovation énergétique pour le particulier et les entreprises, en suivant une Licence Professionnelle en Maîtrise et Intégration des Énergies dans le bâtiment (2011).

Il a suivi des formations d'Olivier Sidler, de l'ADEME, de l'association e dans l'Au, pour convenir que le bâtiment doit être faible consommateur en énergie mais doit aussi respecter la planète. Il est diagnostiqueur de Performance Énergétique certifié par le Bureau Veritas. Il participe aux commissions BDO, aux conférences et ateliers ADEME sur la rénovation les énergies renouvelables les constructions E + C- etc., est adhérent de l'association e dans l'AU, est un des fondateurs de ARTHEGroup, Acteurs de la rénovation thermique et de l'habitat écologique, est formateur de Chargé d'Affaires en Rénovation Énergétique pour Passerelles34.

Aujourd'hui, depuis plus d'un an, Conseiller en Énergie Partagé pour la Communauté de communes du Piémont-Cévenol, il conseille 31 communes sur leurs consommations énergétiques (analyse des consommations, factures, négociations des contrats, etc.), conseille sur la rénovation des bâtiments anciens et la construction des bâtiments communaux, préconise des solutions d'énergies renouvelables, forme et sensibilise les agents communaux et les élus.

Thierry LAMORT,



Architecte DPLG, fondateur de KalanK architecture en 2007 et de KalanK formation en 2011

Le parcours de Thierry Lamort a façonné sa pratique architecturale : après des études d'architecture à Paris et à Montpellier, il devient responsable de la promotion de l'architecture en Terre Crue au Nigeria pendant 3 ans. Son intérêt pour les matériaux durables est né.

Après plusieurs missions aux Philippines et aux Comores, il collabore avec diverses agences d'architecture du Sud de la France.

Afin de répondre aux problèmes d'environnement et de construire des projets durables, Thierry LAMORT a suivi une formation en Architecture et développement durable dans les territoires méditerranéens à l'École Nationale Supérieure d'Architecture du Languedoc Roussillon (ENSAM). Cette formation a été complétée par une formation bois (CNDB) et des formations en construction BBC animées par Olivier Sidler et Constructions Passives.

La pratique de l'agence d'architecture est surtout orientée sur des projets de réhabilitation et de reconversion. Il a participé à plusieurs concours de réhabilitation dont celui de la rénovation de la cité de la Pergola, résidence de plus de 500 logements à Montpellier en BBC réno, ainsi que celle de la résidence d'une centaine de logements Joliot Curie à Frontignan en BBC réno.

Afin de promouvoir, et de développer un savoir-faire sur une réhabilitation durable, il entreprend avec KalanK formation de concevoir la formation **RÉHABILITER POUR DEMAIN** au début de l'année 2019. Il établit pour cela des liens avec l'agence Canal architecture et Patrick Rubin, architecte reconnu par son travail sur la Reconversion et la Réversibilité.



KalanK formation

thierry lamort, responsable
22, rue Frédéric Peyson
34000 MONTPELLIER
tel : 04 34 40 48 14
gms : 06 20 98 64 86
e-mail : kalanformation@me.com
site internet : www.kalanformation.fr
numéro de déclarant d'activité : 91340720534
siret : 429 104 326 00039



DEVIS

N° 200114
DATE : 14/01/20



Agence

Description de la formation	nb jours	prix journée H.	HT
Intitulé			

FORMATION RÉHABILITER POUR DEMAIN

3 375 1 125,00 €

dates : les 19-20 et 27 mars

lieu : CAUE 34, 19 rue Saint-Louis, 34000 Montpellier

horaires : 9H00-12H30 et 14h00-17h30

TOTAL H.T. 1 125,00 €

TVA 20% 225,00 €

Total honoraires TTC*

1 350,00 €

*Mille trois cents cinquante euros

BON POUR ACCORD

DATE ET SIGNATURE

Annexe :**Conditions Générales de vente Modalités d'inscription et de règlement**

L'inscription intervient à réception par KalanK formation du présent devis dûment signé pour acceptation, accompagné d'un chèque de règlement du montant total de la formation.

La validation des inscriptions pour les administrations ou services publics appelés à régler la formation se fait à réception d'un ordre de service.

L'inscription n'est définitive qu'à réception de ces pièces et dans la limite des places encore disponibles à leur date de réception.

Le client pourra demander à son OPCA que les frais de formation soient réglés directement à KalanK formation. Le client s'engage à couvrir KalanK formation de toutes les sommes, dues dans le cadre de la formation, qui ne serait pas prises en charge dans le cadre de cette subrogation pour quelques raisons que ce soient.

Convocation

:

Dès l'inscription enregistrée et validée par KalanK formation, une confirmation d'inscription sera adressée par mail au client.

Une convocation individuelle est adressée par mail à chaque stagiaire inscrit au moins 15 jours avant le début de la première période de formation, puis, par mail, au moins une semaine avant le début de chaque nouvelle période de formation.

Modalités pédagogiques :

Les modalités pédagogiques sont décrites dans la fiche pédagogique, annexée au devis. Un questionnaire d'évaluation est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Il peut être communiqué au client sur simple demande. Report /Annulation

1/ Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation entraînent l'encaissement des frais de la prestation, sauf cas de force majeure dûment justifié.

2/ KalanK formation se réserve la possibilité, en cas de force majeure ou d'insuffisance de participants, d'annuler ou reporter une session de formation. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Délivrance des documents de fin de stage :

L'attestation de présence et l'attestation de formation sont délivrées à la fin du stage lors de la facturation.

Le stagiaire devra avoir effectué plus de 90 % du temps de la formation et acquit les connaissances nécessaires à la délivrance de l'attestation de formation. Dans le cas contraire, KalanK formation ne délivrera que l'attestation de présence.

Documents contractuels :

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par le KalanK formation du devis dûment signé pour accord d'inscription, par tout représentant du client.

Pour chaque action de formation, une attestation de formation ainsi qu'une attestation de présence individuelle sont adressés au client avec la facture acquittée.

Règlement des litiges :

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, KalanK formation et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Montpellier.